



Fédération Suisse de Twirling Baton  
Schweizerischer Twirling Baton Verband  
Federazione Svizzera di Twirling Baton



## REGLEMENT DEGRES FSTB

Valable dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017

### **But**

Les mouvements des degrés visent le correct maniement du bâton et la maîtrise des mouvements corporels propres à la discipline twirling.

### **Objectif pédagogique**

La structure des degrés prépare les plus jeunes athlètes à l'exécution de leur performance en compétition et les athlètes de plus haut niveau à la présentation d'éléments plus complexes comme les imposés et le programme court. Nous vous rappelons que la catégorie freestyle devrait être réservée à l'élite de chaque catégorie.

### **Inscriptions**

Les inscriptions dûment remplies doivent parvenir à la Commission Technique (ci-après nommée CT) dans les délais mentionnés sur les feuilles d'inscriptions. Seuls les athlètes inscrits peuvent passer l'examen. Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Aucun changement d'athlètes ne peut intervenir après les inscriptions validées. Sauf présentation d'un certificat médical, l'inscription sera facturée.

### **Catégories**

La participation aux examens des degrés est ouverte à tous les athlètes possédant une licence visée par la FSTB. Les athlètes dont la demande de licence est en cours, sont également admis aux examens des degrés.

### **Examens**

Les athlètes ne concurrent pas entre elles, mais obtiennent un degré de certification. Le passage des degrés en tant que test a lieu lors de toutes les manches des Championnats suisses. Les athlètes n'ayant pas réussi leur examen peuvent se présenter lors des sessions ultérieures (égal quand). Un athlète peut donc obtenir plusieurs degrés en une saison.

L'ordre de passage pour les examens des degrés est déterminé par la CT ou par le Président du Collège des juges (ci-après nommé CJ) et est publié sur le site Internet de la FSTB.

Les clubs doivent s'informer sur le site Internet de la FSTB des ordres de passage et de l'horaire avant chaque session d'examens.

Un représentant du club doit être présent lors du passage des examens. Il se tient derrière les juges et lit les mouvements si besoin.

## Niveaux

1. **Degré honneur** – Eléments de base du maniement du bâton.
2. **1<sup>er</sup> degré** – Partie technique : éléments de bâton enchaînés dans les 3 contenus (contacts, roulers, lancers) / Partie artistique : mouvements corporels de base.
3. **2<sup>ème</sup> degré** – éléments similaires aux imposés, mais simplifiés.
4. **3<sup>ème</sup> degré** – Degré principalement artistique comprenant les mouvements de danse et de gymnastique essentiels aux performances des athlètes d'élite.
5. **4<sup>ème</sup> degré** – Préparation au programme court.

## Musique

Le passage de l'examen des degrés se fait sans musique sauf pour la partie de préparation au programme court du 4<sup>ème</sup> degré (cf. musique du programme court).

## Exigences

Le passage d'un degré à l'autre est possible seulement après l'obtention du degré précédent.

Pour les exigences propres aux compétitions nationales, cf. fichier « Exigences degrés et Routines ».

## Jugement

Les degrés sont jugés par les membres du CJ et par les membres de la CT ayant les compétences requises. Les tables sont en principe composées de deux juges.

Chaque mouvement est considéré acquis ou non acquis. Pour réussir l'examen, le pourcentage de réussite (total de mouvements acquis) doit être d'au moins 80%.

Les résultats des examens sont distribués aux moniteurs responsables à la fin de la journée, d'entente avec le Président du CJ.

## Rattrapage

Les athlètes n'ayant pas réussi leur examen peuvent se présenter pour d'autres essais autant de fois qu'ils le désirent. Se référer au tableau ci-dessous.

Degré	Notation	Parties de l'examen	Examen non réussi
H	acquis ou non	1	Tout à refaire
1 <sup>er</sup>	acquis ou non	2 : Technique et Artistique	Si une partie est réussie elle n'est pas à refaire
2 <sup>ème</sup>	acquis ou non	1	Tout à refaire
3 <sup>ème</sup>	acquis ou non	2 : Technique et Artistique	Si une partie est réussie elle n'est pas à refaire
4 <sup>ème</sup>	Sur 10 points	2 : Roulers et PC	Si une partie est réussie elle n'est pas à refaire

Sur présentation d'un certificat médical valable, un athlète peut passer une seule des parties des degrés 1 et 3 (partie artistique ou technique suivant le type de blessure) et passer celle qui manque lors d'une session ultérieure.

## Réclamations

Des réclamations peuvent être formulées uniquement sur les conditions matérielles et techniques. Elles doivent être communiquées par écrit à la Présidente de la CT.

Aucune réclamation ne peut être formulée, par conséquent, aucune réponse ne sera donnée sur la notation de l'examen.

Pour tout comportement non respectueux, les articles 19 et 20 du Règlement du championnat suisse s'appliquent.

## Tenue

Justaucorps simple (sans jupette) de deux couleurs au maximum, sans décoration, ni dessin (sauf logo du club). Les athlètes du même club passent l'examen avec le même modèle de justaucorps. Les pantalons ne sont admis que pour les garçons. Maquillage léger. Cheveux attachés en chignon.

Ce règlement a été ratifié par le CC le 1<sup>er</sup> juin 2017.

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré